

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité

Numéro de rapport : S03A26040422S00101

Nom de l'échantillon : Source d'alimentation portable
Station d'alimentation portable

Nom de l'échantillon : PW1200

Modèle de

l'échantillon :
Modèle de l'échantillon :

Entité mandante : Chongqing Senci Import & Export Trade Co., Ltd.
Chongqing Senci Import & Export Trade Co., Ltd

Demandeur : 18 juin 2026

Date de

délivrance :
Date de délivrance :

Guangdong ESTL Technology Co., Ltd.

Guangdong ESTL Technology Co., Ltd.





Site web : www.gtggroupp.com

Organisme émetteur : Groupe Guangce

E-mail : info@gtggroupp.com

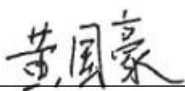
Tél. : 86-400 755 8988

Première partie : Identification du produit chimique et de l'entreprise

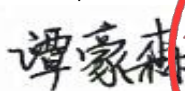
Section 1 Identification des produits chimiques et de l'entreprise

Nom de l'échantillon Nom de l'échantillon	Source d'alimentation portable Station d'alimentation portable
Modèle de l'échantillon Modèle de l'échantillon	PW1200
Caractéristiques Caractéristiques	12 Ah 268,8 Wh
Laboratoire d'essais Laboratoire d'essais	Guangdong Energy Storage Testing Technology Co., Ltd. Guangdong ESTL Technology Co., Ltd.
Adresse du laboratoire d'essais Adresse du laboratoire d'essais	Salles 101, 201 à 208 de l'unité 1, salle 201 de l'unité 4, bâtiment 1, n° 9, ainsi que salle 101 de l'unité 2, bâtiment 1, n° 11, situés au 9, 2e Route du Siège, Parc de Songshanhu, Dongguan, province du Guangdong. Salles 101, 201-208, unité 1, et salle 201, unité 4, bâtiment 1, n° 9 / Salle 101, unité 2, bâtiment 1, n° 11, 2e route du siège social, parc de Songshanhu, Dongguan, Guangdong, Chine
Entité mandante Demandeur	Chongqing Senci Import & Export Trade Co., Ltd. Chongqing Senci Import & Export Trade Co., Ltd
Adresse du mandant Adresse du mandant	N° 200, Tongxinbei North Road, Tongjiayi Town, district de Beibei, Chongqing, 400701, Chine N° 200, route Tongxinbei Nord, ville de Tongjiayi, district de Beibei, Chongqing, 400701, Chine
Fabricant Fabricant	Senci Electro-Mechanical Co., Ltd. Senci Electro mechanical Co.Ltd.
Adresse du fabricant Adresse du fabricant	N° 200, Tongxinbei Road, Tongjiayi, district de Beibei, Chongqing 400701, Chine N° 200, route Tongxinbei, district de Beibei, Chongqing 400701, Chine
Base de certification Inspection conforme à	Élaboré conformément aux normes GB/T 16483-2008 et ISO 11014:2009 Conformément aux normes GB/T 16483-2008 et ISO 11014:2009
Numéro d'appel d'urgence Numéro d'urgence	+86-023-88028731
Date de réception de l'échantillon Date de réception de l'échantillon	29 avril 2026
Date d'entrée en vigueur Date d'entrée en vigueur	18 juin 2026

Testé par



Révisé par



Approuvé par




Partie 2 : Identification des dangers

Section 2 Identification des dangers

Catégories de danger Classification des dangers	Voir la partie 14 voir la partie 14
Voie d'invasion Voie d'exposition :	yeux, peau, ingestion yeux, contact avec la peau, ingestion
Risques pour la santé Risques pour la santé	Dans des conditions normales d'utilisation et conformément aux instructions du fabricant, les batteries lithium-ion ne présentent aucun danger. En cas d'utilisation inappropriée, il existe un risque de rupture, d'incendie, de surchauffe et de fuite des composants internes, pouvant entraîner des . Une utilisation inappropriée comprend , sans s'y limiter, les situations suivantes : recharge prolongée, court-circuit, exposition au feu, choc avec des objets durs ou des objets pointus perforation, bris ou fissure. Les batteries lithium-ion ne présentent aucun danger lorsqu'elles sont utilisées conformément aux instructions du fabricant dans des conditions normales. En cas d'utilisation abusive, il existe un risque de rupture, d'incendie, de surchauffe et de fuite de composants internes, pouvant entraîner des dommages corporels ou matériels. Les utilisations abusives comprennent, sans s'y limiter, les cas suivants : charge prolongée, court-circuit, exposition au feu, choc avec un objet dur, perforation avec un objet pointu, écrasement et bris.
Risques environnementaux Risques environnementaux	Aucun cas signalé Non signalé
Risques d'incendie et d'explosion Risques d'incendie et explosion	Un incendie ou une explosion peut se produire en cas de températures élevées ou de court-circuit Un incendie ou une explosion peut se produire en cas de température élevée ou de court-circuit.

Troisième partie : Informations sur la composition

Section 3 Composition/Informations sur les composants

Composants dangereux (nom chimique) Hazardous Ingredients (Chemical Name)	Concentration et pourcentage (%) Concentration or concentration ranges (%)	Numéro CAS CAS Number
Phosphate de lithium et de fer / Lithium Iron Phosphate	38,86	15365-14-7
Carbon enrobé de carbone		
Graphite	18,20	7782-42-5
Cuivre/Copper	1,68	7440-50-8
Éthylène carbonate/EC	6,86	96-49-1
Méthyl-éthyl-carbonate / EMC	1,14	623-53-0
Diéthylcarbonate / DEC	9,15	105-58-8
Acétate d'acrylique / PC	2,86	108-32-7
Hexafluorophosphate de lithium/LiPF ₆	2,29	21324-40-3
Polypropylène/Polypropylène	4,20	9003-07-0
Aluminium/Aluminum	14,76	7429-90-5

Partie 4 : Premiers secours

Section 4 Mesures de premiers secours

Dans des conditions normales d'environnement, le contact des yeux et de la peau avec les batteries lithium-ion ne présente aucun danger. En cas de fuite de substances dangereuses contenues à l'intérieur, si une partie du corps entre en contact avec ces substances, les mesures suivantes doivent être prises :

Les batteries lithium-ion ne présentent aucun danger en cas de contact avec les yeux ou la peau dans des conditions normales. En cas de fuite de substances dangereuses contenues à l'intérieur, les mesures suivantes doivent être prises si une partie du corps entre en contact avec ces substances

Contact avec les yeux : soulevez les paupières et rincez abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes, puis consultez immédiatement un médecin.

Après un contact avec les yeux : rincez les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant de temps à autre les paupières supérieures et inférieures. Consultez immédiatement un médecin.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés et rincer la peau à grande eau ou sous la douche pendant 15 minutes, puis consulter immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau : Retirez les vêtements contaminés et rincez la peau à grande eau ou sous la douche pendant 15 minutes. Consultez immédiatement un médecin.

Inhalation : en cas d'inhalation, évacuer rapidement les lieux et se rendre à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène.

Ingestion : Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche à l'eau, puis consultez un médecin.

Après ingestion : en cas d'ingestion, rincez la bouche à l'eau si la personne est consciente. Consultez un médecin.

Partie 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie

Caractéristiques du danger : En cas d'incendie, peut dégager des fumées, des gaz ou des vapeurs nocives.

Caractéristiques de danger : des fumées toxiques, des gaz ou des vapeurs peuvent se dégager lors de la combustion.

Produits de combustion dangereux : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, HF, fluorures de phosphore.

Produits de combustion dangereux : CO, CO₂, HF, fluorures de phosphore.

Méthodes et agents d'extinction : pour les batteries au lithium, de grandes quantités d'eau froide constituent un agent d'extinction efficace. Ne pas utiliser d'eau tiède ou chaude. Ne pas utiliser d'agents d'extinction de type halon. La poudre sèche, le sable et la terre peuvent être utilisés.

Méthodes d'extinction et agents extincteurs : de grandes quantités d'eau froide constituent un agent extincteur efficace pour les batteries au lithium. Ne pas utiliser d'eau tiède ou chaude. Ne pas utiliser d'agents extincteurs de type halon.

On peut utiliser de la poudre extinctrice, du sable ou de la terre.

Précautions à prendre lors de l'extinction : les pompiers doivent porter un masque à gaz et une tenue de pompier intégrale.

Précautions à prendre lors de l'extinction : les pompiers doivent porter un masque à gaz et une tenue de pompier intégrale.

Sixième partie : Mesures d'urgence en cas de fuite

Section 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

En cas de fuite d'une batterie, le liquide peut être absorbé à l'aide de sable, de terre ou d'une autre substance inerte, et la zone contaminée doit être ventilée dans le même temps.

En cas de fuite d'une batterie, le liquide peut être absorbé à l'aide de sable, de terre ou d'une autre substance inerte ; la zone contaminée doit être ventilée dans le même temps.

Les batteries endommagées qui ne dégagent pas de chaleur et ne brûlent pas doivent être placées dans un sac en plastique ou un récipient hermétique.

Les batteries endommagées qui ne sont ni chaudes ni en feu doivent être placées dans un sac en plastique ou un récipient hermétique.

Partie 7 : Manipulation, traitement et stockage

Section 7 Manipulation et stockage

Précautions d'utilisation : ne manipulez pas les batteries de manière à provoquer un court-circuit au niveau des bornes.

Manipulation : ne manipulez pas les batteries de manière à provoquer un court-circuit entre les bornes

Consignes de stockage : stocker dans un environnement frais, sec et bien ventilé. Tenir à l'écart des sources de chaleur et éviter toute exposition prolongée au soleil. Conserver dans un récipient hermétique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités éventuelles : Exigences auxquelles doivent satisfaire les locaux de stockage et les récipients. Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et éviter toute exposition prolongée au soleil.

Partie 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Section 8 Contrôles d'exposition / Protection individuelle

Concentration maximale admissible : aucune norme applicable

Concentration maximale admissible : aucune norme disponible

Mesures techniques : aucune mesure technique n'est requise pour la manipulation de batteries intactes. Pour les batteries endommagées, l'équipement de protection individuelle doit comprendre des gants de protection contre les produits chimiques et des lunettes de sécurité.

Mesures techniques : aucune mesure technique n'est requise pour la manipulation de batteries intactes. L'équipement de protection individuelle pour les batteries endommagées doit comprendre des gants résistants aux produits chimiques et des lunettes de sécurité.

Section 9 Propriétés physiques et chimiques

Section 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base	
Aspect Appearance	Noir Black
Forme	Prismatique Prismatic
Odeur Odour	Inodore

Section 10 : Stabilité et réactivité

Section 10 Stabilité et réactivité

Stabilité : stable à température et pression ambiantes.

Stabilité : stable à température et pression normales.

Incompatibilités : agents oxydants.

Incompatibilité : agents oxydants.

Conditions à éviter : chaleur et flammes nues, court-circuit et eau.

Conditions à éviter : chaleur et flammes nues, court-circuit et eau.

Risque de polymérisation : Aucun.

Risque de polymérisation : aucun.

Produits de décomposition : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, HF, fluorure de phosphore.

Produits de décomposition : CO, CO₂, HF, fluorure de phosphore.

Partie 11 : Informations toxicologiques

Section 11 : Informations toxicologiques

Ce produit ne présente aucune propriété toxicologique dans le cadre d'une manipulation et d'une utilisation normales.

Le produit ne présente pas de propriétés toxicologiques lors de sa manipulation et de son utilisation courantes.

Partie 12 : Informations écologiques

Section 12 Informations écologiques

Toxicité écologique : N/A

Biodégradabilité : N/A Non-

biodégradabilité : N/A

Non-biodégradabilité : N/A

Autres effets nocifs : Cette substance ne présente pas de danger manifeste pour l'environnement.

Autres effets nocifs : Cette substance ne présente pas de danger manifeste pour l'environnement.

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

Section 13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination : il est recommandé de procéder à l'élimination ou au recyclage conformément aux réglementations nationales et locales.

Traitement des déchets : recycler ou éliminer conformément aux réglementations nationales, régionales et locales.

Précautions relatives à l'élimination : les piles usagées ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères. Elles ne doivent pas être jetées au feu ni exposées à des températures élevées. Elles ne doivent pas être démontées, percées, brisées ou soumises à tout autre traitement similaire. La meilleure solution consiste à les recycler.

Précautions relatives à l'élimination des déchets : les piles usagées ne doivent pas être traitées comme des déchets ordinaires.

Elles ne doivent pas être jetées au feu ni exposées à des températures élevées. Elles ne doivent pas être démontées, percées, broyées ou soumises à tout autre traitement similaire. La meilleure solution consiste à les recycler.

Partie 14 : Informations relatives au transport

Section 14 Informations relatives au transport

Numéro ONU N° ONU	UN 3480
Dénomination officielle de transport Dénomination officielle de transport	UN3480 Batteries lithium-ion UN3480 Batteries au lithium-ion
Étiquette de transport Étiquette de transport	Étiquette de marchandises dangereuses de classe 9 pour les batteries au lithium et au sodium Étiquette de danger de classe 9 pour les batteries au lithium ou au sodium Étiquette réservée aux avions-cargos
Polluants marins Polluants marins	Aucun
Mesures d'urgence EMS	F-A, S-I

La réglementation sur les marchandises dangereuses exige que chaque modèle de batterie soit soumis, avant son transport, aux essais prévus à la section 38.3 du « Manuel d'épreuves et de critères » des Nations Unies. Numéro de rapport : S03A26040422U00101.

La réglementation sur les marchandises dangereuses exige que chaque modèle de batterie soit soumis aux essais prévus à la section 38.3 du « Manuel des essais et des critères » des Nations Unies.

Numéro de rapport : S03A26040422U00101.

Classification de danger :

L'emballage de cette batterie doit être conforme aux exigences de transport de l'instruction d'emballage 965, section IA, de la 67^e édition du DGR de l'IATA.

L'emballage de la batterie doit être conforme aux exigences de l'instruction d'emballage 965, section IA, de la 67^e édition du DGR de l'IATA pour le transport.

L'emballage de cette batterie est conforme au CODE IMDG (42-24) ; cette marchandise est classée comme marchandise dangereuse.

L'emballage de la batterie est conforme au CODE IMDG (42-24) ; cette marchandise doit être transportée en tant que marchandise dangereuse.

Partie XV : Informations réglementaires

Section 15 : Informations réglementaires

Informations réglementaires :

« Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses – Modèle de règlement » (24^e édition révisée), « Règles relatives aux marchandises dangereuses » de l'Association internationale du transport aérien (67^e édition), « Code maritime international des marchandises dangereuses » (IMDG-CODE) (édition 42-24), « Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route »

(ADR) (édition 2025), « Accord européen relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses » (RID) (édition 2025)
Informations réglementaires :

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses – Règlement type, vingt-quatrième édition révisée, Règlement de l'IATA sur les marchandises dangereuses, 67^e édition, Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG-CODE) (édition 42-24), Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (2025), Règlement européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer (RID) (2025)

Partie XVI – Autres informations

Section 16 Autres informations

Ces informations ne s'appliquent pas à toutes les batteries produites par Senci Electro-Mechanical Co., Ltd. Elles proviennent de sources fiables, mais aucune garantie n'est donnée quant à l'exhaustivité et à l'exactitude des informations contenues. Guangdong ESTL Technology Co., Ltd. décline toute responsabilité en cas de dommages ou de pertes résultant d'une mauvaise utilisation des batteries ; l'utilisateur doit maîtriser les méthodes d'utilisation correctes et assumer la responsabilité de l'utilisation des batteries.

Ces informations ne s'appliquent pas à toutes les batteries fabriquées par Senci Electro mechanical Co. Ltd. Elles proviennent de sources fiables, mais aucune garantie n'est donnée quant à l'exhaustivité et à l'exactitude des informations contenues. Guangdong ESTL Technology Co., Ltd. décline toute responsabilité en cas de dommages ou de pertes résultant d'une mauvaise utilisation des batteries. Les utilisateurs doivent maîtriser les méthodes d'utilisation correctes et assumer la responsabilité de l'utilisation des batteries.

Photos d'échantillons et d'étiquettes / 样品照片及标识



--- Fin du rapport ---

--- Fin du rapport ---

Déclaration

Déclaration

1. Le présent rapport n'est pas valable sans les signatures de l'approbateur, du réviseur et de l'ingénieur chargé des essais.

Le rapport d'essai n'est pas valable s'il ne porte pas les signatures du responsable de l'approbation, du réviseur et de l'ingénieur chargé des essais.

2. Toute contestation concernant le rapport d'essai doit être adressée à l'organisme de contrôle dans les quinze jours suivant la réception du rapport.

Les objections concernant le rapport d'essai doivent être soumises à l'ESTL dans un délai de 15 jours.

3. Il est interdit de reproduire tout ou partie de ce rapport sans l'accord écrit de ce laboratoire.

Nul n'est autorisé à photocopier, en tout ou en partie, le présent rapport d'essai sans l'autorisation écrite d'ESTL.

4. Le présent rapport ne concerne que les échantillons soumis aux essais.

Le présent rapport ne concerne que les échantillons testés.

5. Toute modification apportée au présent rapport le rend nul et non avenu.

Le rapport d'essai est invalidé s'il a été modifié.